

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°
201863

L'an deux mille dix-huit, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

Date de convocation
06 juin 2018

Sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire.
Étaient présents : MM. BARATTE Gilles, BEAUDENON Monique, COMBE Nicole, CHEMIN Yves, DULOISY Christine, HARAULT Fabien, LAPÈNE Jean-Pierre, LAMANT Josiane, GROENEWEG Marc, LEBRET Laurent, CHALAUX Jacques, SOKAL Coralie.

Date d'affichage
16 juin 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Excusé : M. ALMEIDA Agostinho (pouvoir à M. HARAULT),
Mme ZUMER Caroline (pouvoir à M. CHALAUX),
M. SIMONNET Claude (pouvoir à M. BARATTE)

Mme COMBE Nicole a été élue secrétaire.

Objet : Modification tarif participation des familles surveillance transport scolaire

Suite à la réunion du 7 juin 2018 avec les parents d'élèves, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération n°201850 en date du 27 avril 2018 comme suit :

1^{er} enfant : 80€

2^{ème} enfants : 60€

3^{ème} enfants et plus : gratuit

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2018, les tarifs suivant concernant la surveillance occasionnée le transport scolaire :

1^{er} enfant : 80€

2^{ème} enfants : 60€

3^{ème} enfants et plus : gratuit

Transmis en Sous-Préfecture
Le 16 juin 2018
Le Maire



LAPÈNE Jean-Pierre

Pour copie conforme au registre
CHANTECOQ le 16 juin 2018
Le Maire



LAPÈNE Jean-Pierre